



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

TT

P.V. AEDCI 30

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 23 mars 2015

Ordre du jour :

1. Présentation, par le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, des priorités de la Présidence du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 2015 dans le domaine de la coopération au développement
2. Entrevue avec le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire sur le mauvais résultat du Grand-Duché de Luxembourg en matière de transparence dans la coopération au développement relevé par l'"International Aid Transparency Initiative (IATI)" (demande du groupe politique CSV du 13 mars 2015)
3. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 12 janvier et du 9 mars 2015
4. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis entre le 14 et le 20 mars 2015
5. Divers

*

Présents : Mme Nancy Arendt, M. André Bauler, remplaçant de Mme Polfer, Mme Simone Beissel, remplaçante de M. Berger, M. Alex Bodry, remplaçant de M. Angel, M. Yves Cruchten, M. Gusty Graas, Mme Cécile Hemmen, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

M. Romain Schneider, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire
Mme Martine Schommer, Directeur de la Coopération

Mme Tania Tennina, Administration parlementaire

Excusés : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Lydie Polfer

M. Georges Bach, membre du Parlement européen

*

Présidence : M. Laurent Mosar, Vice-Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

*

1. Présentation, par le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, des priorités de la Présidence du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 2015 dans le domaine de la coopération au développement

Le Ministre présente les priorités de la Présidence du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 2015 dans le domaine de la coopération au développement. Il détaille d'abord le volet coopération et expose ensuite le volet de l'aide humanitaire.

- La Coopération au développement

Les points saillants en matière de coopération au développement sont les suivants :

1. La préparation de la Conférence sur le financement de la coopération au développement qui aura lieu en juillet 2015 à Addis Abeba.

La discussion se focalisera, notamment sur le budget consacré à l'aide publique au développement de 0,7% du RNB et le cofinancement du secteur privé.

2. La préparation du Sommet en septembre 2015 à New York en vue de l'adoption du cadre pour les objectifs du développement durable pour l'après-2015.

Concrètement, il s'agira de définir les suites à donner aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de leur conférer un monitoring, ainsi qu'un suivi plus efficaces. Ce Sommet est aussi à mettre en relation avec la COP21 (21^e Conférences des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 2015) qui se tiendra en décembre 2015 à Paris, ceci dans le cadre de la cohérence des politiques.

3. La préparation du suivi de l'Accord de Cotonou entre l'UE et les pays ACP.
4. La cohérence des politiques aussi bien au niveau national qu'international.
5. La mise en place du plan d'action « Genre » en coopération avec la Ministre de l'Egalité des chances.

- L'aide humanitaire

L'aide humanitaire se focalisera sur les points suivants :

1. La préparation du Sommet Humanitaire Mondial qui se tiendra à Istanbul en 2016.

Ce Sommet est d'autant plus important qu'il y a maintes régions en situation de crise dans le monde entier qui nécessitent une aide appropriée.

2. La mise en œuvre d'une coopération plus approfondie entre les instances humanitaires et la protection civile.

3. La thématisation et la mise en place du principe de protection.
4. La mise à l'ordre du jour du Conseil Affaires générales plus systématique de l'aide humanitaire et ne pas en réserver la discussion qu'en cas de crises ou de situations d'urgence humanitaire.

Discussion

Les éléments suivants sont à relever de l'échange de vues qui a suivi :

- Concernant le Sommet de New York sur les OMD, le Ministre précise qu'un document de base est en préparation reprenant les six sujets phares des nouveaux objectifs. Il est déjà clair que l'éradication de la pauvreté, la protection sociale, la santé et le développement durable feront partie des priorités. Un suivi et un monitoring plus efficaces veilleront à un meilleur encadrement des objectifs. Un premier projet de document sera prêt fin mars pour être finalisé fin avril. Celui-ci pourra être transmis aux membres de la commission une fois qu'il sera disponible.

Le Ministre ajoute que les objectifs ne pourront être atteints que s'ils sont suivis d'un niveau d'engagement financier adéquat, éventuellement complété par un partenariat avec le secteur privé.

- L'Accord de Cotonou expirera en 2020 et les travaux en vue de définir un nouveau cadre ont déjà été entamés. Un livre vert à ce sujet sera présenté sous présidence luxembourgeoise afin de lancer une consultation publique. Le gouvernement luxembourgeois jouera un rôle de facilitateur dans le processus d'échange et de réflexion.
- A la question de savoir comment l'UE souhaite réagir au scepticisme de certains Etats membres par rapport à la coopération au développement, le Ministre répond qu'un document était en préparation afin de promouvoir la coopération au développement auprès de tous les Etats membres. Le but est de faire de l'UE le pionnier de l'aide au développement et de plaider en faveur d'une APD de 0,7% dans tous les Etats membres.
- Le Ministre confirme que l'évasion fiscale dans les pays en voie de développement est aussi un sujet de discussion lors des rencontres internationales.
- Le Ministre est d'avis que l'aide au développement et le développement durable sont deux politiques bien distinctes qui ne doivent pas faire l'objet d'un amalgame. Cependant, il est clair qu'elles présentent des synergies et qu'elles doivent faire partie d'une vue d'ensemble, ce qui est en concordance avec la position de l'UE en la matière.

2. Entrevue avec le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire sur le mauvais résultat du Grand-Duché de Luxembourg en matière de transparence dans la coopération au développement relevé par l'"International Aid Transparency Initiative (IATI)" (demande du groupe politique CSV du 13 mars 2015)

Mme Arendt présente la demande du groupe politique CSV dont l'origine est un reportage diffusé sur la chaîne télévisée luxembourgeoise RTL sur le mauvais résultat du Grand-Duché de Luxembourg en matière de transparence dans la coopération au développement relevé

par l'IAIT (International Aid Transparency Initiative). Dans cette étude, le Luxembourg se retrouve effectivement en bas du classement des pays recensés, avec l'accusation d'être un mauvais élève en matière de transparence des flux financiers dans l'aide au développement et de ne pas être membre de l'IAIT.

Le Ministre rappelle que l'IAIT fut fondée en 2008 et avait comme vocation de contrôler la transparence des pays en matière d'aide au développement.

Il souligne que son Ministère a toujours eu un souci de transparence se retrouvant dans toutes les démarches entreprises à différents niveaux, s'agissant du cadre stratégique qui est public, des contrôles de la Cour des Comptes et de la Chambre des Députés. Qui plus est, le Ministre fait régulièrement rapport à la Commission des Affaires étrangères et européennes des négociations concernant les PIC et les Commissions de partenariat. En plus, un débat annuel sur la coopération a lieu à la Chambre des Députés.

La transparence est aussi garantie par rapport aux pays partenaires à travers des programmes annuels et pluriannuels dans le cadre des PIC.

Tous les PICs et les Commissions de partenariat sont repris sur le site internet du Ministère.

Par ailleurs, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, qui a effectué récemment une visite au Luxembourg, a remis une excellente évaluation au Luxembourg concernant la mise en œuvre et le suivi des projets. Le Luxembourg a notamment implémenté les recommandations d'un plan d'action d'efficacité pour le développement.

Concernant l'évaluation de l'IATI, le Ministre assure que le Luxembourg fera encore des efforts pour garantir plus de transparence, notamment au niveau du volet informatique.

L'évaluation de l'IATI comporte trois volets. Le premier volet note sur 10% la transparence des projets par rapport à ses engagements. Le deuxième volet sur 25% vérifie l'organisation au niveau institutionnel. Le troisième et plus grand volet avec 65% évalue l'accessibilité de la base de données informatique en ligne.

Pour l'instant, le Ministère tient à jour sa base de données informatique à un rythme biannuel, alors que l'IATI souhaiterait avoir une mise à jour mensuelle. La mise en œuvre de la recommandation de l'IATI aurait comme conséquence une charge de travail trois fois supérieure à celle actuelle et un échange de données plus régulier avec les ONG. Le Ministre est d'avis qu'une telle mesure pourrait être mise en place l'avenir, mais nécessiterait beaucoup de temps et d'investissement.

Il dit clairement qu'un tel projet n'est pas une priorité pour l'instant, avant d'ajouter que l'IATI a conçu un propre programme informatique qu'elle essaye de promouvoir auprès des pays. Le Luxembourg n'est pas le seul à se retrouver dans cette situation. Cette évaluation met trop de poids sur les données informatiques et minimise l'effort de transparence par rapport aux institutions et aux pays partenaires. D'ailleurs, le Luxembourg a reçu une note élevée pour les deux premiers volets de l'évaluation.

Le Ministre ajoute que le CAD contrôle le flux financier dans toute sa portée, alors que l'IATI se limite à faire un bilan informatique.

Discussion

- Le membre luxembourgeois du Parlement européen est d'avis que l'IATI devrait revoir ses critères d'évaluation qui donnent une image erronée de la politique en matière d'aide au développement des pays évalués. Il entend proposer à la

Commission du développement du Parlement européen, de laquelle il est membre, de mettre cette thématique à l'ordre du jour. Par ailleurs, il propose que le Conseil Affaires générales et relations extérieures se saisisse également de la question.

- Un membre de la commission met en doute l'efficacité de certains mécanismes de suivi qui renferment très souvent une dimension échappant au contrôle politique avec un résultat faussant la réalité.
- Le Ministre confirme que les relations avec les partenaires au niveau institutionnel se sont améliorées, aussi bien concernant la transparence que l'échange d'information.
- Le Ministre profite de sa présence en commission pour inviter à nouveau les membres de la commission à participer aux assises de la coopération qui débutent le mercredi 25 mars avec une réception rassemblant beaucoup d'experts internationaux. La journée du jeudi sera consacrée à deux tables rondes et le vendredi est traditionnellement réservé aux ONG.

3. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 12 janvier et du 9 mars 2015

Les projets de procès-verbal des réunions du 12 janvier et du 9 mars 2015 ont été adoptés.

4. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis entre le 14 et le 20 mars 2015

La liste des documents transmis entre le 14 et le 20 mars 2015 a été adoptée.

5. Divers

- La Commission européenne invite un membre de la commission à un déjeuner dans le cadre d'une table ronde sur le thème du futur du partenariat de l'UE avec les pays ACP après l'expiration de l'accord de Cotonou en 2020, le mardi 24 mars 2015. Etant donné que le mardi 24 est un jour de séance plénière à la Chambre des Députés aucun membre ne pourra y participer.
- Le membre luxembourgeois du Parlement européen informe que la Commission des Affaires constitutionnelles du Parlement européen mène une discussion sur le contrôle du principe de subsidiarité, notamment la limite des huit semaines imposée. Dans ce contexte, il aimerait connaître l'expérience de la Chambre des Députés en la matière. Les membres de la commission se disent satisfaits de l'actuelle procédure et n'y voient aucun obstacle à leur pouvoir de contrôle. Le Président charge la cellule européenne de la Chambre des Députés de s'enquérir du fonctionnement de la procédure au sein de la Chambre des Députés.

Luxembourg, le 23 mars 2015

La Secrétaire-administratrice,
Tania Tennina

Le Vice-Président,
Laurent Mosar

